

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 18 MAI 2020

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 mai 2020 à 18 heures sur convocation du Maire le 14/05/2020.

Etaient présents : Mmes et MM. LINGLIN (Maire), JOUVE, LANZA, MOINE, RICO, CLEMENT, CAQUOT, DELZEUX, GUIROLAN, CHAPPUIS, ARRUFAT, HOMOLA

Etaient excusés :
Attila RACZ
Isabelle VAIVRE
Arlette POGGIOLI
Philippe LABBADI
Adeline GAUTIER
Gunther MANTZ

Assistaient à la séance : Mme BEVILACQUA-PEREZ (Secrétaire Générale)

Secrétaire de séance : Monsieur Denis LINGLIN

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du conseil municipal du 10 mars 2020

2°) Délibérations :

- 2.1°) Travaux pour le projet d'agrandissement et de restructuration de l'école/tranche 1 : choix des entreprises
- 2.2°) Fixation des prix du columbarium
- 2.3°) Création du chemin des coquelicots

3°) Tour de table et divers

I - Approbation du conseil municipal du 10 mars 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations

1*) Travaux pour le projet d'agrandissement et de restructuration de l'école/tranche 1 : choix des entreprises

Le 14 janvier 2020 une délibération a été votée concernant le marché de travaux de l'école (appel d'offre lancée le 25 octobre 2019).

Monsieur Mégard, maître d'œuvre, a présenté le tableau d'analyse des offres suite aux négociations et le conseil municipal a choisi les entreprises suivantes :

- Lot 1: FAMY
- Lot 2: GALLIA
- Lot 3: LP CHARPENTE
- Lot 4: LP CHARPENTE
- Lot 5: GOMES
- Lot 6: MONTBARBON
- Lot 7: BEAL
- Lot 8: PONCET CONFORT DECOR
- Lot 9: CMM
- Lot 10: CAZAJOUS DECOR
- Lot 11: WEISHAAPT
- Lot 12: JUILLARD CHAUFFAGE
- Lot 13: CM2E (option PSE anti-intrusion incluse)
- Lot 14: CUNYPRO

Suite à un contrôle, la préfecture a demandé par courrier du 9 mars 2020 une délibération de régularisation est proposée au conseil afin de préciser les éléments suivants :

Il n'y a pas eu de changement depuis mais sur demande de la préfecture juste avant la crise sanitaire, une délibération de régularisation est proposée au conseil afin de préciser le montant de chaque acte d'engagement ainsi que l'autorisation explicite du conseil pour que Monsieur le Maire signe chaque acte.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- CONFIRME le choix des entreprises suivantes pour la réalisation de la tranche 1 des travaux d'agrandissement et de restructuration de l'école :
 - Lot 1: FAMY pour un montant de 199 244.35 HT
 - Lot 2: GALLIA pour un montant de 265 130.65 HT
 - Lot 3: LP CHARPENTE pour un montant de 377 334.00 HT
 - Lot 4: LP CHARPENTE pour un montant de 80 718.63 HT
 - Lot 5: GOMES pour un montant de 66 964.10 HT
 - Lot 6: MONTBARBON pour un montant de 116 682.28 HT
 - Lot 7: BEAL pour un montant de 89 735.96 HT
 - Lot 8: PONCET CONFORT DÉCOR pour un montant de 89 084.64 HT
 - Lot 9: CMM pour un montant de 48 563.65 HT
 - Lot 10: CAZAJOUS DÉCOR pour un montant de 14 500.00 HT
 - Lot 11: WEISHAAPT pour un montant de 67 530.00 HT
 - Lot 12: JUILLARD CHAUFFAGE pour un montant de 330 968.52 HT
 - Lot 13: CM2E (option PSE anti-intrusion incluse) pour un montant de 81 514.00 HT
 - Lot 14: CUNYPRO pour un montant de 89 723.00 HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement de chaque lot tel que précisé ci-avant.

2*) Fixation des prix du columbarium

Madame Jouve, 1^{ère} adjointe, informe qu'il faut délibérer sur le nouveau columbarium installé il y a peu. Il y a lieu d'inclure ce nouveau columbarium dans le règlement du cimetière

Elle propose d'ajouter les éléments suivants à l'article 39.1 :

- Le nouveau columbarium porte le numéro 4
- La gravure sur le marbre est interdite
- Le délai de dépôt des urnes est prévu soit pour 30 ans, soit pour 15 renouvelables
- Interdiction de déposer des fleurs sur le columbarium (un espace est prévu à côté à cet effet)
- Les prix proposés :
 - o Concession de 15 ans renouvelable : 355 €
 - o Concession de 30 ans : 590 €

Madame Jouve précise qu'il n'y a aucun bénéfice réalisé par la commune concernant ces ventes.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE la modification du règlement tel que ci-avant

3*) Création du chemin des coquelicots

Monsieur Rico, adjoint à l'urbanisme, informe qu'il est nécessaire, afin de pouvoir délivrer dès que possible des certificats de numérotage et adresses pour les nouveaux arrivants, de donner un nom à la rue qui desservira les nouvelles constructions bientôt terminées et situées le long de l'avenue du Jura, devant le chalet en bois (lotissement La Réserve).

Il propose le nom suivant : chemin des coquelicots

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE la création du chemin des coquelicots qui se sera le chemin de desserte des futures habitations du lotissement appelé la Réserve.

III – Points divers

Madame Jouve tient à remercier les agents de la commune qui ont tous, chacun à leur façon, démontré leur investissement au sein de la commune depuis le début de cette crise sanitaire.

Madame Lanza, adjointe aux affaires scolaires tient également à saluer le travail des agents, notamment dans la mise en œuvre du déconfinement de l'école en particulier.

Madame Delzeux, conseillère déléguée au projet scolaire, informe qu'elle a commencé à travailler avec la future équipe municipale qui sera en charge du suivi des travaux de l'école.

Madame Caquot a été ravie de faire partie de l'équipe et aurait voulu pouvoir faire plus. Elle aimerait, si cela est possible, suivre l'évolution du centre sportif. Elle souhaite bonne chance à la nouvelle équipe.

Monsieur le Maire remercie toute l'équipe et souhaite que la commune continue à être gérée avec le même enthousiasme et le même investissement. Il est confiant à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

Prochaine réunion : le mardi 26 mai 2020 au centre sportif (élection du maire et des adjoints)
--